



## PREAVIS MUNICIPAL No 05-2024

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 15 mai 2024

### Objet : Comptes 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous présente ses comptes 2023 qui bouclent avec un bénéfice de Fr. 565'261.15.

Les comptes et les rapports sont envoyés aux Conseillers par mail ou sur demande par pli postal.

Ces comptes 2023 ont été soumis à l'examen de la commission de gestion qui portera son rapport à votre connaissance, lors de la séance du 27 juin 2024.

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs :

- Vu le préavis No 05-2024 de la Municipalité
- Oûi le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

1. D'adopter les comptes 2023 tels que présentés avec un bénéfice de Fr. 565'261.15
2. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2023
3. D'en donner décharge à la boursière, d'en donner décharge à la Municipalité
4. De donner décharge de son mandat à la commission de gestion

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 30 avril 2024.

Au nom de la Municipalité :

Philippe Rezzonico  
Syndic

Lucy Thalmann  
Secrétaire municipale